

**Projet de loi organique portant approbation d'un accord relatif au transport aérien entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Bénin**

**Article unique :**

Est approuvé l'accord relatif au transport aérien entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Bénin, annexé à la présente loi organique, conclu à Cotonou le 13 décembre 2017.